



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE – ARRONDISSEMENT DE TOURS

Mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE

RÉUNION DU 14 AVRIL 2015

Conformément à la loi, chaque membre du Conseil municipal a été convoqué individuellement à la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2015 à 20h00, à la Mairie, sous la présidence de M. JOLLIVET, Maire.

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à 20h00.

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 19
- absents : 1
- exclus : 0

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel JOLLIVET, maire.

Etaient présents : Philippe ALBERT, Brigitte BUREAU, Josette COUTY, Brigitte FERIAU, Ingrid HOLLARD, Christian GILLET, Michel JOLLIVET, Dominique LACHAUD, Gilbert MAGNAN, Frantz MENON, Denis ROCHETTE, David ROUSSEAU, Anne ROY, Christophe ROY, Nadège RUCINSKI, Muriel SABAROTS, Stéphanie SEGUI-JOURDANT, Séverine VEZIN.

Absent(s) excusé(s) : Jean-Michel BALAGUER, qui donne procuration à Michel JOLLIVET.
22h00 : Départ d'Anne ROY, qui donne procuration à Christophe ROY.

Autre(s) présent(s) : Jean-Michel VRIGNON, Comptable Public

Nadège RUCINSKI a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES PRÉCÉDENTES REUNIONS DE CONSEILS
- ❖ RECRUTEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR LES ARCHIVES COMMUNALES
- ❖ RÉTROCESSION VRD POUR LE SITE CULOIE
- ❖ CONVENTION TRIPARTITE D'URBANISME (COMMUNE CCGC PLN)
- ❖ ADHÉSION DE LA CCGC AU SIEIL
- ❖ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DE LA MSP
- ❖ APPROBATION DU PROJET ECO-HABITAT
- ❖ DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE MME FOURMONT, ET DE SES DÉLÉGATIONS
- ❖ VOTE DES NOUVEAUX TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES
- ❖ VOTE DES SUBVENTIONS
- ❖ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
- ❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014
- ❖ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
- ❖ DÉTERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL
- ❖ RAPPORT DES COMMISSIONS
- ❖ INFORMATIONS DIVERSES
- ❖ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire, Michel JOLLIVET, ouvre la séance à 20h05.

M. le Maire propose de modifier l'ordre de présentation des sujets à l'ordre du jour en raison de la présence de M. Jean-Michel VRIGNON, trésorier, à savoir, commencer par les points se rapportant au budget de la commune. Il n'y a aucune objection.

❖ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS DE CONSEILS

Les procès-verbaux des comptes rendus des conseils municipaux du 13 janvier 2015, 10 décembre 2014, 04 novembre 2014, 07 octobre 2014, 09 septembre 2014, 08 juillet 2014, 04 juin 2014 sont approuvés : 13 pour, 6 abstentions, 0 contre.

❖ COMPTES DE GESTION 2014 DU COMPTABLE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 relatifs au budget principal et aux budgets annexes assainissement, eau potable et MARPA. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET, Maire, approuve par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le compte administratif du budget annexe de la MARPA.

Le Conseil municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET, Maire, approuve par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement.

Le Conseil municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET, Maire, approuve par 14 voix pour et 3 voix contre, le compte administratif du budget de la Commune.

Le Conseil municipal, hors la présence de M. Michel JOLLIVET, Maire, approuve par 15 voix pour et 2 voix contre, le compte administratif du budget annexe de l'eau.

❖ SUBVENTIONS 2015

Le Conseil municipal, adopte, par 16 voix pour et 3 abstentions, les subventions suivantes :

1	COMITE DES FETES	4 000
2	JEUNESSE SPORTIVE NPP	2 500
3	LA GATINE DES LACETS - NPP	100
4	US NEUILLE /SEMBLANCAY FOOTBALL	1 700
5	TENNIS CLUB NPP	0
6	AIP ET FOIRE AUX FROMAGES	8 000
7	ECOLE STE JEANNE D'ARC CANTINE	300
8	ASS. CANTINE/GARDERIE J. PREVERT	8 000
9	ALSH - BAMBINS DE PREVERT	15 000
10	COOPERATIVE ECOLE J. PREVERT - PRIMAIRE	6 900
11	COOPERATIVE ECOLE J. PREVERT - MATERNELLE	0
12	LYRE DE BEAUMONT LA RONCE - STE DE MUSIQUE	400
13	CLUB DES AMIS RETRAITES	100
14	SYNDICAT PARA-GRÊLE	0
15	AMICALE DES POMPIERS /SECT JEUNESSES	500

17	VELO SPORT NPP	750
18	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	1 000
19	BANQUE ALIMENTAIRE	250
20	ASS. SPORTIVE DU COLLEGE	0
21	JEUNES RURAUX DE BUEIL	0
22	CFA DE JOUE LES TOURS	0
23	MAISON FAMILIALE RURALE - NEUVY LE ROI	50
24	STE DES LABOUREURS - FETES DE L'AMITIE	150
25	HAND - CLUB GATINE CHOISILLE	0
26	CLASSE VERTE ECOLE ST JEANNE D'ARC	0
27	MRF - AZAY LE RIDEAU	0
28	RESTO DU CŒUR	0
30	DES GAZELLES ET DES AILES	0
SOUS TOTAL		49 700
16	SOCIETE HIPPIQUE	1 000
TOTAL		50 700

❖ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil municipal, adopte par 16 voix pour et 3 voix les taux des taxes communales pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation 16.21 %
- Taxe foncier Bati 22.29 %
- Taxe foncier non bati 44.60 %

❖ AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

ARTICLE 1 - Pour le budget principal :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 431 594.56 € au financement de la section d'investissement, par inscription au compte 1068. Ces montants seront repris lors du vote du budget primitif 2015.

ARTICLE 2 - Pour le budget annexe « assainissement » :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 56 378.27 € au financement de la section d'investissement, par inscription au compte 1068 et de conserver en report à nouveau de fonctionnement 44 467.07 €, inscrits au compte 002.

ARTICLE 3 - Pour le budget annexe « eau potable » :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 287 559.39 € au financement de la section d'investissement, par inscription au compte 1068.

ARTICLE 4 - Pour le budget annexe MARPA :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter 29 320.66 € au financement de la section d'investissement, par inscription au compte 1068, de conserver en report à nouveau de fonctionnement 27 775.86 €, inscrits au compte 002.

❖ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

ARTICLE 1 - Vote du budgets primitif 2015 - budget principal de la commune

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 3 voix contre adopte le budget principal primitif de la Commune comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 295 547.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 079 354.56 €

ARTICLE 2 - Vote du budget primitif 2015 - budget annexe eau

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 3 voix contre adopte le budget annexe eau comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 154 056.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 965 774.47 €

ARTICLE 3 - Vote du budget primitif 2015 - budget annexe Marpa

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget annexe MARPA comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 359 723.86 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 53 661.80 €

❖ RECRUTEMENT AGENT NON TITULAIRE - MISSION D'ARCHIVAGE

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'un emploi non permanent à temps complet d'Assistant de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe pour une durée de 2 mois, autorise le Maire à signer le contrat de travail, précise que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 518 de la fonction publique, et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

❖ RÉTROCESSION VRD POUR LE SITE DE CULOIE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de rétrocession des équipements communs au lotissement situés au lieudit « Culoie » avec Val Touraine Habitat.

❖ CONVENTION TRIPARTITE D'URBANISME

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le modèle de convention proposé en annexe, d'autoriser M. le Maire à signer toute convention entre le syndicat mixte du Pays Loire Nature, la Communauté de communes Touraine Nord Ouest et la commune de Neuillé-Pont-Pierre pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

❖ ADHÉSION DE LA CCGC AU SIEIL

ARTICLE 1 - Autorisation de la communauté de communes à adhérer à des syndicats mixtes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses à adhérer à des syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce ; de valider en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses qui sont complétés de la façon suivante : « XV - Adhésion à des

Syndicats Mixtes. La Communauté de Communes est autorisée à adhérer à des syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce ».

ARTICLE 2 - Transfert de la compétence en matière de création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles la compétence en matière de « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » dans le cadre de la compétence générale d'« Aménagement de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre » ; et de valider en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles qui sont complétés de la façon suivante : « XVI – Aménagement de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. ».

❖ **PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus, sollicite les subventions au titre de la DETR 2015, du contrat de pays et de la réserve parlementaire, autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

❖ **ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE PRO OBJET JET ECO-HABITAT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, missionne l'entreprise ANDRIAHANISON ECOHABITAT (AEH) domicilié à Lussault sur Loire (37) pour effectuer l'étude de faisabilité préalable à la construction d'une maison de Santé Pluridisciplinaire, dit que la rémunération de l'entreprise AEH fixée à 1.25 % du projet TTC sera versée si celui-ci est validé et autorise M. le Maire à signer tout document afférent au dossier, dit que les crédits sont inscrits au budget.

❖ **DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE MME FOURMONT, ET DE SES DÉLÉGATIONS**

ARTICLE 1 - Modification commission communale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au remplacement de Madame Sylviane FOURMONT dans les commissions « Communication, culture, évènementiel » et « Action sociale et solidarité » et de désigner Madame Ingrid HOLLARD en tant que titulaire de la commission « affaires scolaires et jeunesse ».

ARTICLE 2 - Désignation d'un membre au sein de la commission communication de la ccgc

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Madame Josette COUTY en tant que membre titulaire au sein de la commission communautaire « Communication », de ne pas désigner de suppléant à Madame Josette COUTY.

ARTICLE 3 - Modification représentant de la commune au sein du SATESE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme Monsieur Denis ROCHETTE en tant que Titulaire, et nomme Madame Ingrid HOLLARD en tant que suppléante.

❖ **DÉTERMINATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire indique que le prochain Conseil municipal est fixé au 12 mai 2015 à 20h00.

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

❖ **Diverses invitations**

M. le Maire fait part des invitations suivantes :

- foire de St Paterne le 1^{er} mai
- cérémonies commémoratives du 8 mai
- foire aux fromages les 16 et 17 mai à Neuillé-Pont-Pierre

❖ **Rétrocession de parcelles au SDIS 37**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la prise en charge par la commune des frais de notaire relatifs à cette affaire, d'accepter la servitude pour la petite partie du réseau des eaux pluviales sous la pointe sud du terrain, nécessaire aux interventions sur ce réseau en cas de problème.

❖ Déviation

M. le Maire informe également le conseil de l'arrêté de M. le Préfet quant au projet de déviation permettant d'enquêter sur les propriétés des riverains. Le dossier est consultable en Mairie.

❖ QUESTIONS DIVERSES

Gilbert Magnan fait remarquer au niveau des subventions, que le cirque du collège n'a pas eu de subvention comme les années précédentes. M. le Maire répond que cette année, c'est la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses qui donne la subvention. Muriel SABAROTS acquiesce en précisant que cela a bien été mentionné lors du conseil d'administration du Collège le lundi 13 avril 2015.

Gilbert MAGNAN a constaté qu'au niveau du PN 199, l'aménagement d'un délaissé est en cours et qu'il souhaiterait connaître l'objet de ces travaux. M. le Maire répond qu'il s'agit de l'aménagement d'une aire d'arrêt par le Conseil général et regrette au passage, qu'il ne soit pas prévu de commodités d'usage comme auparavant. De plus, au niveau de la « Raberie », la voie de délestage sera interdite au public et clôturée par le STA.37 afin d'y entreposer des matériaux de voirie. M. le Maire soulève la problématique du poteau d'incendie qui devra être déplacé.

Gilbert MAGNAN demande si les Novillaciens sont satisfaits des parkings autour de la salle des associations. M. le Maire n'a pas eu à ce jour d'informations. Christophe ROY ajoute que la hauteur du portique est un peu basse à cause de l'accotement. Philippe ALBERT regardera cette problématique mais ne souhaite pas rehausser afin d'éviter tout stationnement illicite de caravanes ou camping-cars.

David ROUSSEAU rappelle que les panneaux de signalisation concernant la mise en sens unique de la rue Maintenon ne sont toujours pas conformes, sujet exposé au Conseil municipal du 13 janvier 2015. Philippe ALBERT nous annonce que la commune a commandé des panneaux de signalisation, puisqu'ils ne sont pas pris en charge par les services de la voirie du Conseil général.

Muriel SABAROTS demande si l'enquête, sur les récents cambriolages, avance. M. le Maire répond qu'au stade actuel, des investigations sont en cours par les services concernés et qu'il n'est donc pas en mesure de donner plus d'informations.

M. le Maire indique que les rapports de commissions seront à l'ordre du jour du prochain conseil et que chaque responsable devra être en mesure de présenter un rapport synthétique.

La séance est levée à 23h50.

Pour affichage,
Le Maire,

Michel JOLLIVET